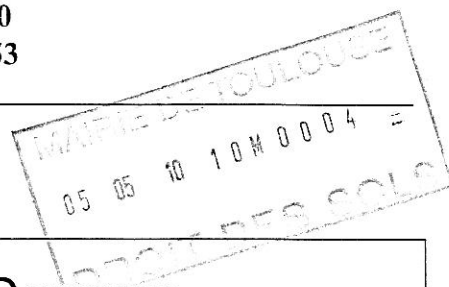


ARP FONCIER
57 bd. de l'Embouchure
31200 TOULOUSE
Tel : 05 61 57 49 40
Fax : 05 61 57 49 53



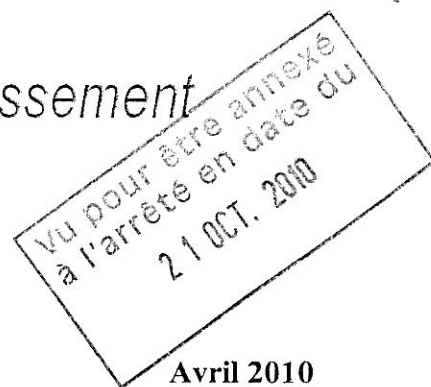
Département de Haute-Garonne
Commune de TOULOUSE

ZAC des « TIBAOUS » - Ilot N°07

Lotissement « Les Jardins de Cybèle »

Demande de PERMIS d'AMENAGER

PA 10 – Règlement du lotissement



Affaire 06-033

Avril 2010

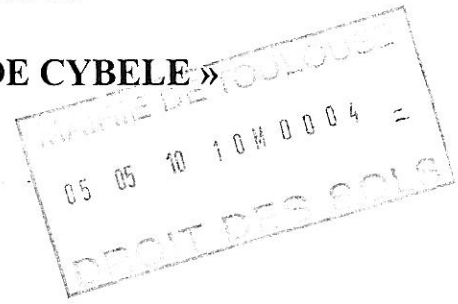


A.C.Q.

Bureau d'Etudes Techniques VRD
57 boulevard de l'Embouchure – 31200 TOULOUSE
Tél. : 05 61 62 01 51 / Fax : 05 61 57 49 53
Email : acq.bet@wanadoo.fr

TOULOUSE – ZAC DE TIBAOUS

LOTISSEMENT – « LES JARDINS DE CYBELE »



ARTICLE 1 : Règlement de clôture sur rue

- Le plan de clôture sur rue sera déposé dans le permis de construire.
- Les clôtures seront constituées de la façon suivante :
 - Soit un mur bahut de 60 cm de hauteur surmonté d'une brique foraine et d'une grille à barreaux verticaux ou d'un système d'occultation à claire-voie de type ferronnerie ou de bardage de bois ou pvc,
 - Soit un mur plein
 - Les canisses et toiles diverses seront proscrits
- Les revêtements enduits seront de la même couleur que la maison.
- La hauteur maximale de la clôture ne pourra dépasser 1.80 m.

ARTICLE 2 : Règles d'implantation des constructions

Les zones d'implantation possible des constructions sont définies au plan PA9 « *Hypothèses d'implantation des bâtiments* ».

Ce plan traduit de façon graphique les règles du cahier des prescriptions de la ZAC ainsi que celles du PLU de la commune de TOULOUSE.

Toute construction devra satisfaire aux exigences des deux documents cités ci-dessus.

Seul le lot 23 bénéficie de règles adaptées en fonction de sa configuration particulière par rapport au cahier des charges de la ZAC.

ARTICLE 3 : Accès aux lots 1 à 6

Les lots 1 à 6 bénéficient d'un seul accès au niveau de la voie de la ZAC.

Cet accès ne pourra se faire qu'au niveau des emplacements définis sur le plan PA4 « *Plan de Composition* ».

o OO o

